



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer

Secrétariat Général

Affaires Réglementaires et Juridiques

**Arrêté DDTM/SG/ARJ/2017-62**

**portant mise à disposition du public du permis d'aménager pour le réaménagement de  
trois sites du Plan Plage sur la commune de BISCARROSSE**

**Le Préfet des Landes**

**Chevalier de la Légion d' Honneur**

**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'urbanisme et notamment les dispositions des articles L 121-24 et R 121-6  
prévoyant la mise à disposition du public des projets portant sur des aménagements situés  
dans les espaces remarquables des communes littorales ;

VU le code de l'environnement ;

VU la demande du permis d'aménager enregistré en mairie de BISCARROSSE sous le n°  
PA04004616X0006 présentée le 09 décembre 2016 par l'Office National des Forêts 9 rue  
Raymond Manaud 33524 BRUGES ;

VU l'objet de la demande sur les terrains des plages Nord et Sud, Lette du Vivier sur la  
commune de BISCARROSSE ;

**SUR PROPOSITION** du Secrétaire général de la préfecture ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1er :** La demande susvisée est mise à disposition du public du mercredi 26 avril  
2017 au mercredi 10 mai 2017 inclus sur le site Internet de la préfecture des Landes  
<http://www.landes.gouv.fr/consultations-du-public-r400.html>

Le présent arrêté sera affiché, 8 jours avant la mise à disposition du public et pendant toute la  
durée de celle-ci :

- à la mairie de BISCARROSSE et autres lieux d'affichage, ainsi que sur le site internet de la  
commune ;

- au siège de la communauté de communes des Grands Lacs ;

Préfecture des Landes – 40021 Mont de marsan Cedex - Tel : 05 58 06 58 06 - Fax : 05 58 75 83 81

Adresse internet : <http://www.landes.gouv.fr/>

- sur les lieux des travaux, dans des conditions qui garantissent le respect du site ou du paysage concerné ;
- sur le site internet des services de l'État des Landes

**ARTICLE 2 : MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

Le dossier est consultable sur le site internet des services de l'État dans les Landes à l'adresse suivante : <http://www.landes.gouv.fr/consultations-du-public-r400.html>

du mercredi 26 avril 2017 au mercredi 10 mai 2017 inclus.

Le public peut formuler ses observations à compter du mercredi 26 avril 2017 et jusqu'au mercredi 10 mai 2017 à l'adresse mail suivante : [pref-amenagement@landes.gouv.fr](mailto:pref-amenagement@landes.gouv.fr)

A l'issue de la mise à disposition et avant de prendre sa décision, un bilan sera établi par l'autorité administrative. En cas d'observation, la décision ne pourra intervenir avant l'expiration d'un délai de trois jours suivant la clôture de la consultation du public.

**ARTICLE 3** : Le Secrétaire Général de la préfecture, le maire de la commune de BISCARROSSE, le président de la communauté des Grands Lacs, le directeur départemental des territoires et de la mer du département des Landes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mont de Marsan, le 19 AVR. 2017

Le préfet

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Jean SALOMON